

**Direction** : Démocratie De Proximité et Vie Associative

**Service** : Vie Associative et Jumelage

**Affaire suivie par** : Aurélie CARIA

**Tél.** : 01.47.60.82.98

**Mesdames et Messieurs les présidents d'association**

Colombes, le **12 OCT. 2012**

**Objet** : Subventions de Fonctionnement 2013

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous informe que les formulaires de demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2013 sont en ligne sur le site de la ville de Colombes ([www.colombes.fr](http://www.colombes.fr), rubrique : découvrir Colombes/ Associations / Téléchargements) ou à votre disposition à l'accueil de la vie associative, 4 place du Général Leclerc.

Dans la lignée du travail entrepris en 2010 sur les critères d'attribution des subventions, le Conseil Consultatif Local de la Vie Associative a souhaité constituer cette année un groupe de travail sur le sujet et faire des propositions de simplification des dossiers. La forte implication de ses membres et la qualité des propositions faites me conduisent à vous présenter ce nouveau dossier.

Trois documents sont désormais constitutifs de la demande de subvention de fonctionnement général :

- ✓ un dossier socle de demande
- ✓ une annexe des activités adaptée à la catégorie de rattachement de votre association ;
- ✓ une annexe financière avec des éléments comptables simplifiés ;

L'instruction des demandes de subvention s'inscrit dans la préparation budgétaire globale de la ville. Pour cette raison, vous devez retourner votre demande par e-mail à : [courrier@mairie-colombes.fr](mailto:courrier@mairie-colombes.fr) ou par courrier à Hôtel de Ville, Service Vie Associative et Jumelage, place de la République 92700 Colombes **au plus tard le 01 décembre 2012**.

Je vous invite à prendre connaissance du dossier d'accompagnement, également disponible en ligne, qui présente tout ce que vous devez savoir pour remplir votre dossier. Si certains points vous font problème, comme l'an dernier, le service de la vie associative vous accueillera pour vous aider à compléter ce dossier, les :

- jeudi 08 novembre à 19h
- lundi 12 novembre à 19h
- samedi 24 novembre à 10h

Si vous souhaitez bénéficier de cet appui, je vous demande de bien vouloir au préalable étudier le dossier, rassembler toute pièce ou document nécessaire, y compris non finalisé, et lister l'ensemble de vos difficultés. Merci également de vous inscrire à ces réunions, en contactant l'accueil de la vie associative au 01 47 60 82 98 ou à [vie-associative@mairie-colombes.fr](mailto:vie-associative@mairie-colombes.fr).

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de mon très cordial souvenir.



**Christophe BARTHELEMY-RUIZ**  
Maire adjoint, déléguée,

**Christophe BARTHELEMY-RUIZ**  
Maire adjoint, déléguée à la Vie Associative,  
aux Anciens Combattants,  
aux Manifestations Mémorielles,  
aux Relations avec les Cultes  
et aux Quartiers Sud

Toute correspondance doit être adressée à « Monsieur le Maire de Colombes »